

Le dossier peut être constitué un mois avant et deux mois après la date d'entrée dans le nouveau logement.

COORDONNÉES DU DEMANDEUR

Nom et prénom du demandeur :

Nom et prénom du conjoint :

LE LOGEMENT (cocher la case correspondante)

• **Le logement que vous quittez :**

Vous étiez : locataire sous-locataire co-locataire hébergé

propriétaire sans domicile fixe

Adresse complète :

Montant du loyer :

Montant de l'AL ou APL perçue :

Nom bailleur parc public :

Nom bailleur parc privé :

Motif(s) du changement de logement :

• **Le logement que vous souhaitez intégrer :**

Vous serez : locataire co-locataire

Adresse complète :

Montant du loyer :

Montant de l'estimation AL/APL :

Nom et coordonnées du bailleur parc public :

Nom et coordonnées du bailleur parc privé :

Type de logement : maison individuelle appartement logement meublé

Date d'entrée prévisible dans le logement :

AIDE FINANCIÈRE SOLLICITÉE (cocher la case correspondante)

Dépôt de garantie – uniquement si vous ne pouvez pas bénéficier d'une aide d'un autre organisme

Montant sollicité :

Premier mois de loyer – uniquement s'il n'y a pas de continuité de vos droits à l'AL ou à l'APL

Montant sollicité :

Assurance habitation – uniquement s'il s'agit d'un nouveau contrat

Montant sollicité :

Acquisition de mobilier de première nécessité (literie, cuisinière, tables et chaises, réfrigérateur, machine à laver) – uniquement si vous ne pouvez pas bénéficier d'une aide d'un autre organisme (associations caritatives, CAF, MSA) et que vous ne disposiez pas d'un logement autonome auparavant

Montant sollicité :

Frais de déménagement – uniquement pour la location d'un véhicule et si vous ne pouvez pas bénéficier d'une aide d'un organisme payeur (CAF et MSA) et que vous disposiez d'un logement auparavant

Montant sollicité :

Frais d'agence

Montant sollicité :

Garantie de loyers résiduels parc public

Garantie de loyers résiduels parc privé

ATTENTION !

→ le montant de l'aide accordée peut être inférieur au montant de l'aide sollicitée

→ les frais de dépôt de garantie, ainsi que le premier mois de loyer ne doivent pas avoir été réglés pour bénéficier de l'aide

DEMANDE D'ACCOMPAGNEMENT SOCIAL LIÉ AU LOGEMENT (ASLL)

OUI

NON

Selon les éléments de votre dossier, vous pouvez être orientés vers un travailleur social.

Dans ce cas, prenez rendez-vous auprès de :

D.T.A.S Nord – Rue de la Lombardière – 07100 ANNONAY – Tel : 04 75 32 42 01

D.T.A.S Centre – 740 avenue Jean Moulin – 07500 GUILHERAND-GRANGES - Tel : 04 75 44 91 67

D.T.A.S Sud-Est – 15 rue du travail – 07401 LE TEIL Cedex - Tel : 04 75 49 54 85

D.T.A.S Sud-Ouest – 15 avenue de Sierre – 07200 AUBENAS –Tel : 04 75 87 87 33

PIÈCES JUSTIFICATIVES OBLIGATOIRES (cocher la case correspondante)

→ Pièces obligatoires pour toutes les demandes :

- Dossier d'action sociale
- RIB du ménage (si une aide sous forme de prêt est sollicitée ou si remboursement au ménage)
- RIB du bailleur et/ou de l'agence
- Justificatifs des revenus perçus par chacun des membres du foyer au cours des trois derniers mois
- Copie de la pièce d'identité du demandeur, de son conjoint, des personnes à charge ou copie du livret de famille
- Estimation du droit allocation logement

→ Pièces complémentaires selon le type de demande :

Nouveau logement dans le parc public

- La proposition de logement
- OU Copie du contrat de bail signé (mentionnant montant du loyer, charges locatives, dépôt de garantie ou caution et date d'entrée dans le logement)
- Diagnostic de performance énergétique (DPE : pièce obligatoire fournie par le bailleur)

Nouveau logement dans le parc privé

- Formulaire de promesse de location signé par le bailleur
- OU Copie du contrat de bail signé (mentionnant montant du loyer, charges locatives, dépôt de garantie ou caution et date d'entrée dans le logement)
- Demande de versement direct de l'allocation logement ou attestation de refus du propriétaire
- Diagnostic de performance énergétique (DPE : pièce obligatoire fournie par le propriétaire)

ET si vous demandez une aide au titre de :

- L'assurance habitation : fournir un devis + RIB de l'assureur
 - L'acquisition de mobilier de première nécessité : fournir un devis + RIB du prestataire
 - Frais de déménagement : fournir un devis + RIB du prestataire
 - Frais d'agence : fournir une facture non acquittée + RIB de l'agence
 - La garantie de loyers résiduels : Compléter la fiche – Certificat d'impossibilité d'obtenir une autre garantie
- OU facture acquittée
OU facture acquittée
OU facture acquittée
OU facture acquittée

Vous êtes dans l'impossibilité de fournir une ou plusieurs de ces pièces

Pièces non jointes au dossier :

Motif(s) :

J'atteste sur l'honneur l'exactitude des informations ci-dessus,

Date :

Signature du demandeur :

EVALUATION SOCIALE – obligatoire pour la demande d'ASLL –

Nom, Prénom du travailleur social :

Organisme :

Date et signature :

Éléments obligatoires pour l'instruction du dossier (Quotient familial / Taux effort logement)

Calcul du quotient familial	$QF = \text{Ressources} / \text{nombre de parts}$
Calcul des parts	<ul style="list-style-type: none">→ personne seule sans enfant = 1,5 part→ parent isolé = 2 parts→ couple = 2 parts→ autre personne vivant au foyer avec revenus = 1 part→ autre personne vivant au foyer sans revenus = 0,5 part→ par enfant vivant au foyer ou attendu (à partir du 4^e mois de grossesse) ou personne à charge sans revenus = 0,5 part→ par enfant accueilli ponctuellement ou en garde alternée et pour lequel le demandeur perçoit des allocations familiales = 0,5 part
Calcul du taux effort logement	$TEL = (\text{Loyer nu} - \text{Aide au logement}) \times 100 / \text{Ressources}$

